



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**

PLAN STRATÉGIQUE **2013 – 2018**

UN ENVIRONNEMENT BÂTI DE QUALITÉ, ÇA PROFITE À TOUS

TABLE DES MATIÈRES

■ Présentation.....	3
■ Mission.....	3
■ Valeurs	4
■ Vision	5
■ Priorité 1	7
■ Priorité 2	8
■ Priorité 3	9
■ Priorité 4	9

Ce document a été rendu possible grâce à la précieuse collaboration de Sage Consulting, qui a accompagné l'Ordre à toutes les étapes de sa démarche de planification stratégique.

PRÉSENTATION

L'Ordre des architectes du Québec est un ordre professionnel qui a pour mission d'assurer la protection du public. À cette fin, il contrôle l'accès à la profession d'architecte et en régit l'exercice au Québec. L'Ordre compte à ce jour près de 3500 membres et près de 750 stagiaires en architecture.

Dans le cadre de son mandat, l'Ordre s'intéresse à toute question qui est d'intérêt pour la profession ou qui est de nature à influencer sur la qualité de l'architecture et du cadre bâti. Concrètement, l'Ordre intervient régulièrement sur la place publique, prenant position sur des sujets comme les partenariats public-privé (PPP), la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (commission Charbonneau), les plans métropolitains d'aménagement et de développement (PMAD), ou encore en participant à des consultations portant sur des enjeux comme la construction durable et l'efficacité énergétique.

L'Ordre est dirigé par un conseil d'administration formé d'un président élu au suffrage universel des membres et de 16 administrateurs, parmi lesquels figurent 13 architectes provenant des différentes régions du Québec et élus par leurs pairs, et trois représentants du public nommés par l'Office des professions du Québec. L'administration courante des affaires est confiée à un comité exécutif et au directeur général. La direction de l'Ordre est secondée par des comités et des groupes de travail bénévoles, ainsi que par une équipe composée d'une vingtaine d'employés permanents.

MISSION

L'Ordre contrôle l'accès à la profession d'architecte et en régit l'exercice dans la province. Créé en 1974, l'Ordre veille à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes et de la réglementation qui en découle.

L'Ordre a pour mission d'assurer la protection du public. L'expression « protection du public » s'entend ici au sens large et, dans cette logique, l'Ordre s'engage à contribuer au bien-être et à l'essor de la société québécoise par la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturales. La devise de l'Ordre, « Un environnement bâti de qualité, ça profite à tous », traduit cette vision, qui s'appuie sur une démarche d'ouverture et d'échange avec le public ainsi que sur une amélioration constante de l'exercice de la profession.

VALEURS

Afin d'être reconnu comme un modèle d'excellence, l'Ordre compte principalement sur l'engagement et la compétence de ses administrateurs, de son personnel, de ses consultants et de ses collaborateurs. L'Ordre privilégie une culture d'entraide, d'esprit d'équipe, d'importance du service à la clientèle, de souci de l'excellence et une éthique irréprochable, valeurs qui transparaissent dans ses activités quotidiennes. Enfin, la direction de l'Ordre favorise un climat qui permet aux employés d'assumer pleinement les responsabilités inhérentes à leur fonction et, ainsi, d'être autonomes.

SOUCI DE L'EXCELLENCE

Rechercher continuellement la qualité dans les méthodes de travail; maintenir des connaissances techniques et professionnelles à la fine pointe.

ESPRIT D'ÉQUIPE

Travailler avec d'autres en fonction de l'atteinte d'objectifs communs; favoriser la coopération et l'entraide.

RELATIONS INTERPERSONNELLES

Entrer en contact et traiter efficacement avec les gens par une communication ouverte et honnête, et en respectant les différences d'opinions.

IMPORTANCE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Répondre aux demandes des membres et du public et mettre constamment l'accent sur leur satisfaction, tout en respectant les obligations de l'Ordre.

AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ

Amorcer un projet ou une activité de son propre chef, prendre des décisions et agir en conséquence.

ÉTHIQUE

Démontrer un niveau élevé de préoccupation et d'impartialité par rapport au respect des normes.

VISION

L'Ordre des architectes du Québec entend être la **référence** en matière de professionnalisme et d'excellence en architecture au Québec.

Pour y parvenir, l'Ordre mettra en valeur auprès de ses membres et du public les deux principales dimensions qui le distinguent, soit celles d'**encadrement de la profession** et d'**engagement social**.

Ses actions tireront également leur source des dimensions de base qui le définissent : la **courtoisie**, l'**efficacité**, la **compétence** et le **dynamisme**.



Cette vision ainsi que les dimensions que l'Ordre entend mettre en œuvre orienteront l'Ordre pendant toute la durée du plan stratégique 2013 – 2018.

Cette vision et ces dimensions guideront ses administrateurs, son personnel, ses collaborateurs et ses consultants dans leurs actions quotidiennes et à chacune des étapes de la livraison de leurs services.

VISION

COURTOISIE

Agir de manière polie et affable en tout temps et à toutes les étapes de la livraison de services.

EFFICACITÉ

Répondre avec célérité et rigueur aux demandes des membres, des partenaires et du public et anticiper ces demandes.

COMPÉTENCE

Utiliser et perfectionner son expertise et ses connaissances, selon son rôle.

DYNAMISME

Agir dans un esprit de communication, de créativité, d'ouverture et d'enthousiasme.

ENCADREMENT

Offrir un cadre de formation et de soutien continus aux membres et au public afin d'améliorer la qualité en architecture.

ENGAGEMENT

Participer aux débats de société touchant de près ou de loin l'architecture.

LA RÉFÉRENCE

Positionner l'Ordre des architectes du Québec comme la référence en matière de professionnalisme et d'excellence en architecture au Québec.

PRIORITÉ 1 : L'AMÉLIORATION DE LA PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE AU QUÉBEC

DIMENSIONS À METTRE EN VALEUR

■ Encadrement de la profession ■ Compétence ■ Dynamisme

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	AXES D'INTERVENTION
1.1 Améliorer le service de l'inspection professionnelle de manière à inspecter l'ensemble des architectes sur un horizon de 5 ans	1.1.1 – Actualiser le questionnaire d'auto-évaluation
	1.1.2 – Innover dans la mise en œuvre du programme de surveillance générale de la profession
	1.1.3 – S'assurer d'un nombre suffisant d'inspecteurs contractuels pour répondre adéquatement aux besoins
	1.1.4 – Accroître l'efficacité du service de l'inspection professionnelle
1.2 Améliorer le service de la formation continue	1.2.1 – Déterminer les principaux enjeux de développement de la main-d'œuvre et préciser les besoins de formation continue des architectes (organisation d'une étude de besoins, prise en compte des formulaires d'appréciation des activités de formation offertes)
	1.2.2 – Rejoindre davantage les membres en région en cernant les problématiques de formation et en ajustant l'offre de formation en conséquence
	1.2.3 – Actualiser le Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes
	1.2.4 – Renforcer les partenariats internes (ex. : service de l'inspection professionnelle) et externes (ex. : Fonds des architectes du Québec, écoles d'architecture), et en établir de nouveaux, dans une optique d'amélioration de l'offre de formation destinée aux architectes
	1.2.5 – Étudier les façons de faire d'autres organismes dotés d'un service de la formation continue (ex. : ordres d'architectes du Canada), dans une optique d'amélioration de l'offre de formation destinée aux architectes
	1.2.6 – Tendre vers la rentabilité du service de la formation continue
1.3 Améliorer le soutien apporté aux stagiaires, aux nouveaux architectes et aux diplômés en architecture de l'étranger	1.3.1 – Concevoir une offre de formation adaptée à la relève en architecture qui tienne compte des développements relatifs à la profession et de l'entrée sur le marché du travail
	1.3.2 – Mettre au point des outils d'accompagnement pour les maîtres de stage
	1.3.3 – Accompagner les diplômés en architecture de l'étranger dans leur démarche d'intégration professionnelle au Québec
	1.3.4 – Encourager le mentorat
1.4 Améliorer les documents de référence de la pratique	1.4.1 – Contribuer à l'actualisation du Manuel canadien de pratique de l'architecture et en faire la promotion auprès des membres
	1.4.2 – Actualiser les principaux formulaires utilisés dans la pratique
	1.4.3 – Élaborer des lignes directrices sur des sujets d'intérêt pour la profession (ex. : surveillance des travaux)
	1.4.4 – Développer la section « Aide à la pratique » du site Web de l'Ordre

PRIORITÉ 2 : LA VALORISATION ET LE RAYONNEMENT DE L'ARCHITECTURE AU QUÉBEC

DIMENSIONS À METTRE EN VALEUR

■ Engagement social ■ Encadrement de la profession ■ Dynamisme

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	AXES D'INTERVENTION
2.1 Poursuivre le programme des Prix d'excellence en architecture et accroître son impact médiatique	2.1.1 – Étudier les façons de faire d'autres organismes, dans une optique d'amélioration du programme
	2.1.2 – Évaluer les catégories de prix attribués dans le cadre du programme
	2.1.3 – Évaluer la possibilité de reconnaître l'excellence dans d'autres créneaux que celui de la conception (ex. : rédaction de devis, programmation fonctionnelle, gestion de projets)
2.2 Positionner l'Ordre et la profession d'architecte dans la société québécoise	2.2.1 – Renforcer le rôle d'interlocuteur de l'Ordre auprès des gouvernements
	2.2.2 – Conclure le dossier de la Loi sur les architectes
	2.2.3 – Promouvoir l'architecture comme valeur sociale
	2.2.4 – Articuler une position en faveur de l'élaboration d'une Politique nationale de l'architecture
	2.2.5 – Sensibiliser les gouvernements à l'importance des architectes au sein des organismes publics
	2.2.6 – Maintenir une veille dans les dossiers d'affaires publiques et intervenir dans les dossiers où la qualité de l'architecture est en jeu
	2.2.7 – Bonifier les liens et en tisser de nouveaux avec les organismes liés à la pratique de l'architecture au Québec
2.3 Contribuer à l'amélioration des pratiques en matière de commande publique	2.3.1 – Sensibiliser le législateur et les donneurs d'ouvrage à l'importance de sélectionner les architectes sur la base de la compétence
	2.3.2 – Actualiser les règles des concours d'architecture et en faire la promotion auprès des donneurs d'ouvrage
	2.3.3 – Intervenir dans les dossiers où l'intérêt public est en jeu
2.4 Promouvoir la Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme	2.4.1 – Organiser un concours d'architecture pour aménager les bureaux de l'Ordre de manière fonctionnelle, harmonieuse et durable
	2.4.2 – Assurer la diffusion du projet final d'aménagement des bureaux de l'Ordre

PRIORITÉ 3 : LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET LES SERVICES AUX MEMBRES

DIMENSIONS À METTRE EN VALEUR

■ Encadrement de la profession ■ Efficacité ■ Dynamisme ■ Courtoisie

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	AXES D'INTERVENTION
3.1 Optimiser la qualité des services rendus par l'Ordre à ses membres et au public (délais, efficacité, coûts)	3.1.1 – Mettre en place un nouveau système de gestion des membres (base de données)
	3.1.2 – Refondre la gestion documentaire de l'Ordre par la mise en place d'un nouveau système de gestion électronique de documents
	3.1.3 – Planifier et réaliser le déménagement au 420, rue McGill
	3.1.4 – Aménager des bureaux qui favorisent les interrelations et la collaboration entre les services de l'Ordre

PRIORITÉ 4 : L'ACTUALISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ORDRE

DIMENSIONS À METTRE EN VALEUR

■ Encadrement de la profession ■ Efficacité ■ Compétence

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	AXES D'INTERVENTION
4.1 Améliorer la gestion de l'Ordre en définissant les procédures administratives nécessaires à son fonctionnement	4.1.1 – Définir adéquatement le rôle des intervenants et des instances liés à l'Ordre
	4.1.2 – Assurer un meilleur contrôle des intervenants et des instances liés à l'Ordre (ex. : Fonds des architectes du Québec, Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme)
	4.1.3 – Actualiser les mécanismes de contrôle interne
	4.1.4 – Documenter les façons de faire à l'interne pour assurer une constance dans l'accomplissement des tâches et la livraison des services
	4.1.5 – Mettre en place une procédure de sélection des fournisseurs
4.2 Mettre en place un système de gouvernance stratégique	4.2.1 – Former les administrateurs, la direction générale et les chefs de service en matière de gouvernance
	4.2.2 – Élaborer des politiques de gouvernance (ex. : éthique et déontologie, pratiques administratives, évaluation des risques, performance organisationnelle, etc.)
	4.2.3 – Évaluer le rendement du conseil d'administration, de la direction générale et des chefs de service
4.3 Assurer la transparence des décisions des instances de l'Ordre	4.3.1 – Répondre aux exigences gouvernementales en matière d'accès à l'information
	4.3.2 – Diffuser les procès-verbaux des séances du conseil d'administration

The background features a large, faint, circular seal of the Order of Architects of Quebec. The seal contains a central figure, likely a personification of Architecture or a related figure, surrounded by Latin text: "CORPORATIO ARCHITECTORUM PROVINCIÆ QUEBECENSIS".

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC